

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 décembre 2001

Original: français

**Lettre datée du 14 décembre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan, j'ai l'honneur de vous faire tenir la déclaration ci-après, qui a été adoptée par le Comité le 11 décembre 2001.

« Le Comité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité note qu'il est chargé, aux termes de la résolution 1333 (2000) du Conseil de sécurité, d'identifier "le territoire tenu par les Taliban en Afghanistan" afin de définir la zone d'application de l'embargo. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Afghanistan, le Comité fait observer que les cartes du territoire tenu par les Taliban en Afghanistan ne sont plus d'actualité et deviennent rapidement caduques. Le Comité rappelle aux États Membres qu'ils ont toujours l'obligation, en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de ne pas fournir d'assistance aux Taliban, à Al-Qaida, à Oussama ben Laden ou aux personnes et entités qui sont associées à eux. »

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan
(*Signé*) Alfonso **Valdivieso**

